



Pourquoi la CGT boycotte systématiquement le second CTL ?

Lorsque tous les syndicats votent contre une proposition en CTL, la direction a obligation d'en convoquer un second. Entre les deux CTL, le projet sera retravaillé et amélioré, supposément pour se mettre d'accord avec les syndicats. Il est ensuite représenté à la nouvelle date.

Sauf que **DANS LES FAITS**, le second projet représenté est *rigoureusement identique* (à une ou deux virgules près) au premier.

Il suffirait donc de se rendre à la réunion et de voter à nouveau contre, n'est-ce pas ?

Nous le ferions si cela servait à quelque chose. En effet, que le second projet soit approuvé ou non par les syndicats, *la direction peut l'appliquer tel quel après le second vote.*

C'est pour protester contre cette **parodie de consultation et de dialogue social** que la CGT boycotte cette réunion et ce, de manière systématique.

Encore une fois, nous boycotterons à la re-convocation du premier CTL de l'année le 14 janvier 2015.